



## Le CPRDFOP

Il sera le premier document d'orientation stratégique traitant des enjeux d'emploi, de formation et d'orientation dans le cadre du nouveau périmètre régional Auvergne-Rhône-Alpes. Défini par la Loi du 5 mars 2014, le CPRDFOP est un outil qui permet aux responsables de la gouvernance quadripartite régionale (Etat, Région, syndicats de salariés et organisations d'employeurs) de poser le cadre d'un pilotage stratégique à 5 ans.

### Il a pour objet

- ▶ d'effectuer l'analyse des besoins à moyen terme du territoire régional en matière d'emplois, de compétences et de qualifications
- ▶ d'organiser la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes, compte tenu de la situation et des objectifs de développement économique du territoire.

La politique d'orientation et de formation constitue par ailleurs un des trois leviers d'action transversale du Schéma régional de développement économique, d'innovation, et d'internationalisation (SRDEII) qui doit être adopté par le Conseil régional avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## Une méthode de travail au plus près des territoires



La réflexion du CESER s'est appuyée sur une série de rencontres réalisées dans différents territoires de la région d'Auvergne-Rhône-Alpes, entre juin et septembre 2016. Quatre études de terrain ont permis de confronter des apports théoriques aux réalités locales, et d'identifier des bonnes pratiques transférables. Ces études de cas ont porté sur les territoires suivants, présentant des caractéristiques variées :

- ▶ Le bassin de Montluçon
- ▶ Le bassin de Grenoble
- ▶ La plaine de l'Ain
- ▶ La zone d'aménagement de Salaise-Sablons (Nord Isère)

*Cette synthèse ne constitue qu'un résumé des préconisations développées plus longuement dans la contribution.*

Crédit photo : Getty Images



### Télécharger la contribution

[www.auvergnherhonealpes.fr/ceser](http://www.auvergnherhonealpes.fr/ceser)

**CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Lyon**  
8 rue Paul Monrochet - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 - F. 04 26 73 51 98

**CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand**  
59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 - F. 04.73.29.45.20



Décembre 2016

## FORMER POUR TRAVAILLER

Pour une coopération efficace entre acteurs publics, entreprises et opérateurs de formation au service des demandeurs d'emploi

Après avoir réalisé plusieurs travaux sur la formation initiale et le public « jeune », le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité s'intéresser à la formation tout au long de la vie et à la sécurisation des parcours professionnels pour les demandeurs d'emploi, qui sont au cœur des compétences régionales.

Un second volet traitant plus particulièrement des salariés fragilisés viendra compléter ultérieurement cette réflexion.

Ces travaux s'inscrivent dans la perspective de contribuer, dès sa phase amont, à l'élaboration du Contrat de Plan Régional de

La recherche d'un meilleur appariement entre offre et demande d'emploi constitue un objectif essentiel à poursuivre, à travers une meilleure adaptation des politiques de formation aux besoins du tissu économique. Il convient néanmoins d'avoir conscience des limites d'une approche trop « mécaniste » de cette relation, en particulier pour les publics les plus fragilisés ou éloignés de l'emploi, pour lesquels un accompagnement renforcé est nécessaire.

Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP).

Le véritable enjeu consiste à identifier les conditions d'un accès à l'emploi durable pour les demandeurs d'emploi, en particulier pour ceux qui en sont le plus éloignés : c'est la maintenance de l'employabilité et la sécurisation des parcours qui constituent l'objectif à poursuivre. Il s'agit d'une responsabilité partagée entre l'ensemble des parties prenantes, comme l'affirme la Loi du 5 mars 2014.

Il serait cependant illusoire de considérer que la formation professionnelle pourrait, à elle seule, résoudre le problème de l'emploi : elle peut contribuer à favoriser l'accès à l'emploi durable, et à maintenir l'employabilité des publics en emploi.



**CESER**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil Économique, Social & Environnemental Régional

# LES PRINCIPALES PRÉCONISATIONS DU CESER

La Région doit contribuer à renforcer, fluidifier, et simplifier les relations entre acteurs locaux à plusieurs niveaux :

01

**Optimiser l'organisation locale des acteurs emploi/formation au bénéfice des demandeurs d'emploi**

- ▶ En animant la concertation territoriale et la coordination des acteurs au niveau local,
- ▶ En améliorant la complémentarité de ses politiques de formation avec les politiques d'insertion pilotées par les Conseils départementaux et les autres collectivités locales,
- ▶ En incitant à des rapprochements entre les structures d'accompagnement des demandeurs d'emploi,
- ▶ En soutenant des collaborations souples entre organismes de formation sur un même bassin,
- ▶ En poursuivant la professionnalisation des acteurs

**Renforcer l'accès aux compétences de base et proposer un accompagnement global renforcé pour les publics les plus fragiles**

02

- ▶ En consolidant les nombreux dispositifs existants et en les déployant en fonction des besoins identifiés dans les territoires,
- ▶ En faisant le bilan du Plan régional de lutte et de prévention contre l'illettrisme et en construisant un nouveau programme d'actions sur le périmètre Auvergne-Rhône-Alpes

Le Conseil régional pourrait élaborer un programme innovant préalable à l'entrée en formation, pour un accompagnement renforcé des publics éloignés de l'emploi, sur un mode d'alternance spécifique. L'objectif de ce programme serait à la fois l'acquisition du socle de compétences pour chacun et la validation du projet professionnel.

Pour renforcer l'implication des employeurs dans la définition des politiques emploi/formation, mais aussi dans les parcours des demandeurs d'emploi, plusieurs leviers peuvent être utilisés :

03

**Renforcer l'implication des employeurs dans les parcours des demandeurs d'emploi**

- ▶ Renforcer les actions spécifiques d'appui RH auprès des employeurs, en particulier pour les TPE-PME, en lien avec la nouvelle offre Emploi-Ressources humaines à destination des entreprises qui sera mise en œuvre dans le cadre du SRDEII début 2017,
- ▶ Favoriser l'évolution des pratiques de recrutement, en lien avec les acteurs locaux emploi/formation,
- ▶ Mieux associer les employeurs aux dispositifs de formation en alternance destinés aux demandeurs d'emploi, dans le cadre d'une relation renforcée « apprenant / formateur / entreprise »,
- ▶ Créer un label « entreprise formatrice » délivré aux employeurs qui accueillent des stagiaires ou des alternants

**Développer l'orientation pour promouvoir la connaissance et l'attractivité des métiers dans les parcours des demandeurs d'emploi**

04

Le retour à l'emploi et la sécurisation des parcours des publics éloignés de l'emploi sont au moins autant liés à l'orientation et à l'accompagnement vers l'emploi qu'à la formation proprement dite. De plus, l'image des métiers et la réalité des conditions de leur exercice ne peuvent être dissociées. La Région doit se saisir de cet enjeu en agissant sur plusieurs leviers :

- ▶ En poursuivant la professionnalisation des acteurs de l'orientation et l'animation du réseau SPRO,
- ▶ En poursuivant également l'effort de mise en réseau des acteurs de l'orientation, qui doit s'appuyer sur le futur CARIF-OREF de la nouvelle Région,
- ▶ Par une politique de communication et de découverte des métiers (visites d'entreprises, rencontre avec les professionnels dans les établissements scolaires...), et une sensibilisation du réseau des acteurs de l'orientation à cet enjeu,
- ▶ En poursuivant le travail engagé sur l'amélioration des conditions de travail dans des secteurs identifiés

**Consolider le quadripartisme et les démarches collectives innovantes au bénéfice des demandeurs d'emploi**

05

- ▶ Au niveau régional, avec le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP),
- ▶ Au niveau des secteurs d'activité, sur le modèle des COEF (Contrat d'objectif emploi formation) en s'appuyant sur des territoires pilotes,
- ▶ Sur des enjeux transversaux (numérique...), dans une approche intersectorielle.

**Garantir une cohérence entre la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation, et d'internationalisation (SRDEII), la Stratégie régionale d'enseignement supérieur, de recherche, et d'innovation (SRESRI), et le CPRDFOP.**

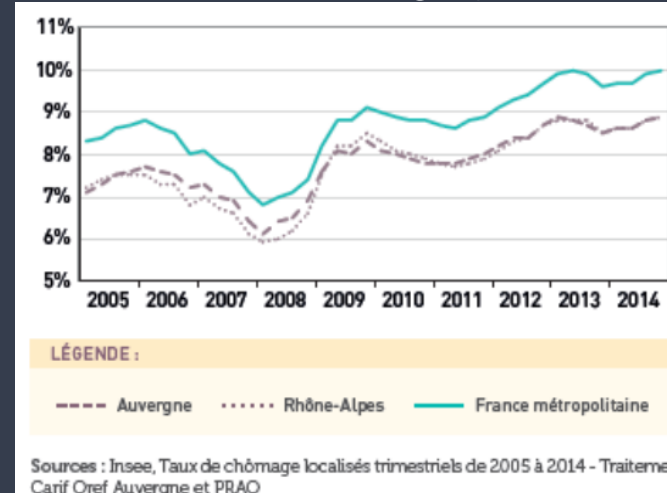
06

Le CESER souhaite que les besoins spécifiques des demandeurs d'emploi en matière de formation et d'accompagnement renforcé soient pleinement intégrés à ces stratégies régionales :

- ▶ en développant l'offre de formation continue dans l'enseignement supérieur,
- ▶ en proposant des réponses permettant une approche équilibrée de l'espace régional et des territoires, en lien avec les objectifs du SRDEII.

## Des difficultés persistantes sur le marché du travail

Evolution du taux de chômage depuis 2005



Le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) en Auvergne Rhône-Alpes est parmi les plus faibles de France métropolitaine. Il a néanmoins atteint, en 2014, la plus forte valeur observée en région depuis le début de la crise économique de 2008, signe de difficultés persistantes sur le marché du travail.

Celui-ci se caractérise par :

- ▶ Une sensibilité plus forte de la région à la conjoncture économique, liée à son tissu industriel
- ▶ Des disparités territoriales qui s'accroissent en période de crise
- ▶ Une situation qui se détériore pour les seniors et les chômeurs de longue durée
- ▶ Une majorité d'embauches qui s'effectue sur des contrats courts
- ▶ Un marché de l'emploi durable qui est porté par les activités tertiaires.